

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Dominic Perri
Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

Mme Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

Mme Daphney Colin
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray –
Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Stephanie Valenzuela
Arrondissement de
Côte-des-Neiges –
Notre-Dame-de-Grâce

Le 21 mars 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE217231089

Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (CSEM) dans le boulevard Crémazie Est (côté Nord), de la rue D'Iberville au boulevard Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 9 116 960,32 \$ (contrat : 6 879 757,47 \$ + contingences: 1 135 437,56 \$ + incidences: 1 101 765,29 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 327806 - 4 soumissionnaires

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Élisabeth Rivest
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE217231089

Accorder un contrat à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (CSEM) dans le boulevard Crémazie Est (côté Nord), de la rue D'Iberville au boulevard Saint-Michel dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 9 116 960,32 \$ (contrat : 6 879 757,47 \$ + contingences:1 135 437,56 \$ + incidences: 1 101 765,29 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 327806 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que le projet à l'étude permettra de sécuriser les déplacements piétons longeant la voie de service de l'autoroute Métropolitaine (40). Les traversées sous l'autoroute sont également améliorées, en particulier pour favoriser l'accès au parc Frédéric-Back, à la Cité des arts du cirque, ainsi qu'à l'école Saint-Bernardin située entre la 6e et la 8e avenue dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Plus précisément, ces travaux comprennent l'élargissement des trottoirs, de l'implantation d'avancées de trottoir sur les rues locales, la plantation d'arbres lorsque l'espace le permet, ainsi que de la mise aux normes des feux de circulation. Ces interventions seront effectuées dans le cadre d'un projet de réaménagement du boulevard Crémazie (côté Nord) entre St-Michel et d'Iberville, et des rues transversales passant sous la structure de l'autoroute 40 qui sera réalisé en une phase en 2022.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 37 jours. Parmi les 13 preneurs du cahier des charges, 4 ont déposé une soumission qui a été jugée conforme. Il est à noter six (6) addenda

ont été émis au cours de l'appel d'offres, dont le premier est le seul ayant un impact estimé un peu plus élevé, soit de moins de 50 000\$. Au terme du processus, on dénote un écart de 20,1% en défaveur de la Ville, entre l'adjudicataire et l'estimation de soumission de la firme Legico-CHP inc.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la coordination des travaux projetés avec le grand chantier annoncé du Ministère des transports et avec les autres chantiers situés à proximité, ainsi que l'emphase accordée au maintien de la mobilité et à la sécurité de écoliers qui fréquentent l'école située à proximité. Des travaux sont ainsi prévus les soirs et la fin de semaine en plus des travaux de jour.

Le Service a également fait état de la volatilité des prix en ce début d'année, étant donné l'incertitude liée à l'approvisionnement de certains matériaux nécessaires pour la réalisation du mandat. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :*
 - *il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE217231089 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.